

Département des données, redevances
et relations internationales
2-4 Allée de LODZ
69363 LYON CEDEX 07

CATALOGUE DES DONNEES PERFORMANCES DES STATIONS D'EPURATION

- Partie 1** : Données jusqu'à 2007, issues des
processus redevance (pages 1 à 3)
- Partie 2** : Données à partir de 2009, issues des
processus autosurveillance du
fonctionnement des stations d'épuration
(pages 4 et 5)

Nota : les évolutions induites par la loi sur l'eau sur le calcul des primes pour épuration, ne permettent pas de maintenir un historique homogène dans la nature des données.

A compter de 2009, les données proposées sont celles issues du processus d'autosurveillance des stations d'épuration, conduit sous responsabilité des maîtres d'ouvrage de station d'épuration, sous le contrôle de l'Agence de l'Eau.

Il n'y a pas de données disponibles pour l'année 2008.

Partie 1 : Données jusqu'à 2007, issues des processus redevance (pages 1 à 3)

PREAMBULE

Les fichiers proposés sont au format texte avec séparateur « ; ». Ce format peut être chargé dans n'importe quel tableur ou base de données, selon les modalités attachées au produit concerné.

Type et longueur des champs sont fournis selon les modalités suivantes :

Type du champ

- C désigne un champ de type caractère (ou texte)
- N désigne un champ de type numérique
- B désigne un champ de type booléen (valeurs : OUI/NON)

Longueur du champ

- La longueur est déterminée par un chiffre juxtaposé à l'initiale du type.
- Une longueur de taille obligatoire est indiquée par le caractère "i" (pour impératif).
- Un champ numérique peut être à virgule flottante. Dans ce cas, la longueur suit le modèle "X,X" où chaque X est un chiffre. Le premier X représente le nombre total de chiffre dans le champ. Il est séparé du second par une virgule. Ce second chiffre détermine le nombre de chiffre possible après la virgule. Ainsi, le code N5,2 veut dire que le champ est de type numérique et qu'il peut compter jusqu'à 5 chiffres dont 2 après la virgule (exemple : 100,00)

Les paramètres de pollution donnés dans le fichier sont les paramètres de redevance des Agences, définis de façon réglementaire (arrêté du 28 octobre 1975).

MISE EN GARDE SUR L'INTERPRETATION DES DONNEES

Les données présentées dans ces fichiers sont issues des modes de calcul des redevances et des primes pour épuration, définis par la réglementation en vigueur.

Ces démarches peuvent induire des biais dans les données, pouvant nuire à leur représentativité physique. Ainsi, leur utilisation dans un autre contexte, notamment pour évaluer la pression exercée par les différentes activités sur le milieu naturel, doit faire l'objet d'une certaine prudence et reste de l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Avant toute synthèse par découpage administratif (Région, Département, ...), il convient de noter que le territoire géographique d'intervention de l'Agence de l'Eau s'appuie sur un découpage hydrographique du territoire national. Certaines régions ou certains départements ne sont donc que partiellement couverts par les données gérées par l'Agence de l'Eau RMC.

ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à utiliser ce fichier pour ses besoins propres, à mentionner l'origine des données (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse) et à faire état de la "Mise en garde" ci-dessus.

Plus précisément, l'avertissement concernant les produits du Système d'Information sur l'Eau (SIE), stipulé dans le lien suivant, s'applique à ce fichier de données :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/regles-droits.php> (rubrique « Règles et droits »).

POLLUTION DES COLLECTIVITES

PERFORMANCES DES STATIONS D'EPURATION

DESCRIPTION DU FICHER

Fichier des performances des stations d'épuration des collectivités du bassin Rhône-Méditerranée Corse, établies dans le cadre de la démarche du calcul des primes pour épuration.

Intitulé	Unité	Type et longueur de champ	Descriptif
Année		N4	Année de calcul des données (mesures ou estimation)
Code STEP		C12i	Code d'identification de la station d'épuration. Ce code suit la nomenclature du SANDRE.
Nom STEP		C60	Nom de la station d'épuration
Capacité de traitement	EH	N8	Capacité nominale de traitement de la station d'épuration exprimée en Equivalent-Habitant
Dispositif de traitement		C60	Type général de traitement appliqué aux effluents
Quantité de pollution entrante	EH.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de pollution arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en Equivalent-Habitant
Quantité MES entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières En Suspension arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité MO entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières Oxydables arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité P entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Phosphore total arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité NR entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière d'Azote Réduit arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité MI entrante	équitox.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières Inhibitrices arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en équitox
Quantité AOX entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de composés organo-halogénés absorbables sur charbon actif arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité METOX entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Métaux et métalloïdes arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité de pollution sortante	EH.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de pollution en sortie de station d'épuration et exprimée en Equivalent-Habitant
Quantité MES sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières En Suspension en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité MO sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières Oxydables en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité P sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Phosphore total en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité NR sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière d'Azote Réduit en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité MI sortante	équitox.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières Inhibitrices en sortie de station d'épuration et exprimée en équitox
Quantité AOX sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de composés organo-halogénés absorbables sur charbon actif en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité METOX sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Métaux et métalloïdes en sortie de station d'épuration et exprimée en kg

Code commune		C5	Code INSEE de la commune sur laquelle la station d'épuration est implantée
Nom commune		C60	Nom de la commune sur laquelle la station d'épuration est implantée
Code département		C2	Code INSEE du département d'appartenance de la commune sur laquelle la station d'épuration est implantée
Nom région		C38	Nom de la région d'appartenance de la commune sur laquelle la station d'épuration est implantée
Code zone hydrographique		C4	Code de la zone hydrographique du point de rejet de la station d'épuration

Partie 2 : Données à partir de 2009, issues du processus autosurveillance du fonctionnement des stations d'épuration **(pages 4 à 5)**

PREAMBULE

Les fichiers proposés sont au format texte avec séparateur « ; ». Ce format peut être chargé dans n'importe quel tableur ou base de données, selon les modalités attachées au produit concerné.

Type et longueur des champs sont fournis selon les modalités suivantes :

Type du champ

- C désigne un champ de type caractère (ou texte)
- N désigne un champ de type numérique
- B désigne un champ de type booléen (valeurs : OUI/NON)

Longueur du champ

- La longueur est déterminée par un chiffre juxtaposé à l'initiale du type.
- Une longueur de taille obligatoire est indiquée par le caractère "i" (pour impératif).
- Un champ numérique peut être à virgule flottante. Dans ce cas, la longueur suit le modèle "X,X" où chaque X est un chiffre. Le premier X représente le nombre total de chiffre dans le champ. Il est séparé du second par une virgule. Ce second chiffre détermine le nombre de chiffre possible après la virgule. Ainsi, le code N5,2 veut dire que le champ est de type numérique et qu'il peut compter jusqu'à 5 chiffres dont 2 après la virgule (exemple : 100,00)

MISE EN GARDE SUR L'UTILISATION DES DONNEES

Les données présentées dans ces fichiers sont issues du processus d'autosurveillance conduit par les maîtres d'ouvrage de station d'épuration. L'agence assure un contrôle de la bonne conduite de ce processus.

Les paramètres de pollution disponibles sont différents de ceux qui étaient utilisés, jusqu'en 2007, dans le processus redevance et prime pour épuration.

Les données ne sont disponibles que **pour les stations d'épuration dont le maître d'ouvrage a fourni les résultats de l'autosurveillance selon les modalités prescrites par l'agence**. Toutes les stations d'épuration ne sont donc pas représentées dans ce fichier, et pour certaines les données ne sont pas forcément complètes.

De plus, avant toute synthèse par région ou département, il convient de noter que le territoire géographique d'intervention de l'Agence de l'Eau s'appuie sur un découpage hydrographique du territoire national. Certaines régions ou certains départements ne sont donc que partiellement couverts.

ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à utiliser ce fichier pour ses besoins propres, à mentionner l'origine des données (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse).

Le lien suivant <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/regles-droits.php> (rubrique « Règles et droits ») spécifie les règles d'utilisation des données du Système d'Information sur l'Eau (SIE).

Ces règles s'appliquent au présent fichier de données.

POLLUTION DES COLLECTIVITES

PERFORMANCES DES STATIONS D'EPURATION

DESCRIPTION DU FICHER

Fichier des flux entrant et sortant des stations d'épuration des collectivités du bassin Rhône-Méditerranée Corse, issues du processus d'autosurveillance du fonctionnement des stations d'épuration.

Intitulé	Unité	Type et longueur de champ	Descriptif
Année		N4	Année de production des données
Code national station		C12i	Code d'identification de la station d'épuration. Ce code suit la nomenclature du SANDRE.
Nom station		C60	Nom de la station d'épuration
Capacité de traitement	EH	N8	Capacité nominale de traitement de la station d'épuration exprimée en Equivalent-Habitant
Quantité DBO5 entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières Oxydables arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité DCO entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières Oxydables arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité MES entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières En Suspension arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité NGL entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière d'Azote Réduit arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité P entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Phosphore total arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité METOX entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Métaux et métalloïdes arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité AOX entrante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de composés organo-halogénés absorbables sur charbon actif arrivant en entrée de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité DBO5 sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières Oxydables en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité DCO sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières Oxydables en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité MES sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Matières En Suspension en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité NGL sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière d'Azote Réduit en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité P sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Phosphore total en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité METOX sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de Métaux et métalloïdes en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Quantité AOX sortante	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité moyenne journalière de composés organo-halogénés absorbables sur charbon actif en sortie de station d'épuration et exprimée en kg
Nom commune		C60	Nom de la commune sur laquelle la station d'épuration est implantée
Nom département		C30	Nom du département d'appartenance de la commune sur laquelle la station d'épuration est implantée
Nom région		C38	Nom de la région d'appartenance de la commune sur laquelle la station d'épuration est implantée